

N/Réf. : 109/2021–JD/JR

Châtillon sur Indre, le 28 Juin 2021

Objet : Visites aux résidents

Madame, Monsieur

Pour faire suite au protocole qui nous a été transmis par le Ministère le 17 Mai 2021, et compte tenu du contexte épidémique local favorable, de la couverture vaccinale satisfaisante des résidents / patients ainsi que des professionnels, **le Centre Hospitalier a décidé de marquer une nouvelle étape dans l'assouplissement des mesures relatives à l'encadrement des visites actuellement en vigueur.**

Ainsi, après échange avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les membres du Conseil de la Vie Sociale, il a été décidé qu'**à compter du vendredi 02 juillet 2021 vous pourrez venir rendre visite aux résidents sans prise de rendez-vous. A partir de cette date, les visites sont donc libres.**

Néanmoins, l'ARS rappelle que l'application des gestes barrières doit être maintenue (port du masque chirurgical et lavage ou friction des mains régulière).

 Les **visites des proches** s'organiseront de la façon suivante :

- Du lundi au dimanche entre 14h00 et 17h00
- Limitées à 2 personnes par résident simultanément dans la chambre
- Les visites en extérieur sont à privilégier
- Passage obligatoire par le poste d'accueil filtrage
- Application des mesures de sécurité à votre arrivée
 - Vérification du **port du masque chirurgical**
 - Remplissage du registre de traçabilité
 - Rappel des gestes barrières
 - Désinfection des mains et des objets partagés (téléphones et équipements numériques)
 - Respect de la distanciation physique (1mètre si le(s) visiteur (s) et le résident portent un masque sinon 2 mètres si le résident ne porte pas de masque)

Malgré les directives nationales concernant la dispense du port du masque à l'extérieur, nous vous recommandons de continuer à le porter en présence de votre proche dans son intérêt et celui de l'ensemble des résidents, parce qu'ils restent fragiles, et dans l'incertitude de l'évolution du virus notamment du variant delta.

Le protocole complet est disponible sur le site internet du centre hospitalier <https://www.ch-chatillonsurindre.fr>

Toute dégradation de la situation entrainera évidemment une remise en cause immédiate de l'ensemble du protocole en vigueur.

En cas de non-respect des gestes barrières et des consignes, les visiteurs se verront interdire l'accès à l'établissement.

Nous sommes conscients que ces mesures d'assouplissement ne permettent pas encore une totale liberté de visite mais nous comptons sur votre compréhension et votre grande vigilance.

Je vous prie d'agr er, Madame, Monsieur, l'expression de ma consid ration distingu e.

L'Adjoint au Directeur,



Jocelyne DELANNE